



RENTREE 2025-2026 INSCRIPTIONS SCOLAIRES

A l'attention des parents d'enfants nés en 2022, scolarisés en grande section ou demandant une scolarisation dans une école de la commune

Dossier de préinscription à retourner, en mairie ou par mail (au format PDF) avant le vendredi 31 janvier avec le justificatif de domicile

Un rendez-vous vous sera proposé prochainement

Du lundi au mercredi de 8h45 à 11h30 et de 13h15 à 16h30

Le vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h15 à 16h00

Certains samedis de 8h45 à 11h30

Documents nécessaires lors du rendez-vous :

- ✓ Carnet de santé de l'enfant
- ✓ Livret de famille
- ✓ Numéro des allocations familiales



Dérogation scolaire :

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre commune que Méry, vous devez remplir une demande de dérogation (formulaire à retirer également en mairie, auprès du service Affaires Scolaires) et nous la retourner avec toutes les pièces justificatives **avant le 31 janvier 2025**.